

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2022

Le 20 Décembre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 14 Décembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, BOYER, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MESSYASZ Adjointe qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE Conseiller M^{al} qui a donné procuration à M. BOYER Conseillère M^{ale}
Mme SANS Conseillère M^{ale} qui a donné procuration à M. QUILLET Conseillère M^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs GOFFREDI, BASQUE, BOUDEAU, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, MICHELON et SETTIER Conseillers Municipaux

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : J. Claude LAPARLIERE

270 - OBJET : Révision des tarifs communaux

M. le Maire indique au conseil que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit chaque année se prononcer sur les tarifs des différents services municipaux. M. le Maire propose à l'assemblée, pour l'année 2023, de revaloriser certains de ces tarifs.

Afin de faire face à l'inflation et particulièrement aux couts des denrées alimentaires pour ce qui concerne le service périscolaire, une augmentation de 3% est envisagée. Au 1^{er} janvier 2023, le prix d'un repas, selon la tranche de Quotient Familial, variera de l'ordre de + 0,07 cts à + 0,10 cts.

Concernant les tarifs relatifs à la location des salles des fêtes, aucune augmentation n'est prévue, seule une harmonisation des horaires et des structures occupantes a été opérée.

Au sein du service bibliothèque, certains lecteurs (*environ une vingtaine*) ne procèdent pas au retour des livres empruntés, et ce, malgré les relances envoyées. À ce titre, il a été décidé de facturer le prix d'achat du livre non restitué au lecteur. Il conviendrait donc d'instaurer ce tarif. Les autres tarifs resteraient, quant à eux, inchangés par rapport à 2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

Repas scolaire maternel à compter du 1^{er} janvier 2023

Tranche QF	Prix du repas maternel
0 à 400 Euros	2,51 €
401 à 600 Euros	2,76 €
601 à 850 Euros	2,98 €
851 à 1250 Euros	3,20 €
Plus de 1251 Euros	3,41 €

Repas scolaire élémentaire à compter du 1^{er} Janvier 2023

Tranche QF	Prix du repas élémentaire
0 à 400 Euros	2,78 €
401 à 600 Euros	3,10 €
601 à 850 Euros	3,35 €
851 à 1250 Euros	3,58 €
Plus de 1251 Euros	3,81 €

Repas scolaire maternel et élémentaire pour les enfants résidents hors Lesparre et scolarisés sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2023

Tranche QF	Prix du repas
0 à 400 Euros	3,07 €
401 à 600 Euros	3,41 €
601 à 850 Euros	3,68 €
851 à 1250 Euros	3,93 €
Plus de 1251 Euros	4,20 €

Tarif accueil périscolaire pour les enfants de Lesparre à compter du 1^{er} Janvier 2023

Tranche QF	Coût heure
0 à 400 Euros	0,51 €
401 à 600 Euros	0,56 €
601 à 850 Euros	0,62 €
851 à 1250 Euros	0,65 €
Plus de 1251 Euros	0,69 €

Tarif accueil périscolaire enfants résidants HORS LEPARRE scolarisés sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2023

▶ Coût de l'heure 0,89 €

Tarif repas communes ou E.P.C.I. à compter du 1^{er} janvier 2023

▶ Repas 5,42 €
▶ Repas Multi-accueil (crèche) 4,52 €
▶ Goûters 0,36 €

Tarif de restauration municipale à compter du 1^{er} janvier 2023

▶ Repas livrés à domicile 6,70 €
▶ Repas livrés à la R.P.A. 6,70 €
▶ Repas occasionnel et administration sans livraison 6,13 €
▶ Repas occasionnel et administration avec livraison 6,83 €

Concession dans les cimetières à compter du 1^{er} janvier 2023**Emplacements temporaires**

- Champs commun 5 ans (bordures comprises) 2,30 X 1,10 m
- Concession temporaire pleine terre 15 ans (bordures comprises) 1,30 x 3,00 m ⇨ 500€

Emplacement pour caveau 1 ou 2 places superposées (bordures comprises) 1,30 x 3,00 m

- Concession trentenaire ⇨ 750 €
- Concession cinquantenaire ⇨ 1 500 €

Emplacement pour caveau 3 places et plus (bordures comprises) (2,30 x 3,00 m)

- Concession trentenaire ⇨ 975 €
- Concession cinquantenaire ⇨ 1 625 €

Emplacement pour case columbarium

- Case au columbarium 15 ans ⇨ 500 €
- Case au columbarium 30 ans ⇨ 975 €
- Case au columbarium 50 ans ⇨ 1 625 €

▶ Les dépôts dans le dépositaire au-delà de 3 mois : 100,00 € / mois

Occupation du domaine public – à compter du 1^{er} janvier 2023**I. OCCUPATION POUR TRAVAUX - Hors travaux communaux**

NOTA : Minimum de perception : quelle que soit la nature et la durée de la demande d'occupation un minimum de 15 Euros sera facturé

1. Stationnement de véhicule en zone réglementée	La journée ⇨	15,00 €
	La semaine ⇨	30,00 €
2. Dépôt provisoire de matériel sur le domaine public <i>(benne, palissade, matériel de chantier, etc...)</i>	Par semaine de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} incluse ⇨	2,50 € /m ² utilisé
	Par semaine Au-delà de la 4 ^{ème} ⇨	6,30 € /m ² utilisé
3. Échafaudages posés ou suspendus	Par semaine de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} incluse ⇨	2,50 € /ml
	Par semaine Au-delà de la 4 ^{ème} ⇨	6,30 € /ml
4. Survol du domaine public par des flèches ou grues	Par mois ⇨	15,00 €
5. Autres occupations non prévue ci-dessus	Par mois ⇨	15,00 €

II. OCCUPATION COMMERCIALE

1. Terrasses – Étalage (à l'année)	de 0 à 5 m ²	↗	50 € /an
	De 5 à 10 m ²	↗	150 € /an
	De 10 à 25 m ²	↗	300 € /an
	Au-delà de 25 m ²	↗	600 € /an
2. Terrasses – Étalage (du 1^{er} Avril au 15 Octobre)	de 0 à 5 m ²	↗	25 € /période
	De 5 à 10 m ²	↗	75 € /période
	De 10 à 25 m ²	↗	150 € /période
	Au-delà de 25 m ²	↗	300 € /période
3. Chevalet	Droit fixe	↗	20 € /an
4. Occupation dans le cadre de manifestations commerciales organisées par tout organisme privé, public ou associatif (braderie, solde, marché de Noël etc...)	Forfait	↗	30 € /manifestation

5. Marché tarif	Abonnés trimestriels	↗	De 1 à 5 ml → 60 € puis 13 €/ml supplémentaire		
	Abonnés semestriels	↗	De 1 à 5 ml → 115 € puis 24 €/ ml supplémentaire		
	Abonnés annuels	↗	De 1 à 5 ml → 220 € puis 44 €/ ml supplémentaire		
	Passagers	↗	De 1 à 5ml → 6 € puis 1,10 € / ml supplémentaire		
7. Camion magasin	Forfait	↗	65 €/jour		
8. Cirques et spectacles ambulants	Forfait intra-muros (centre-ville ; zone intérieure aux boulevards ; Saint Trélody)	↗ ↗ ↗ ↗	5 m ² de sol utilisé → 6 € 10 m ² de sol utilisé → 11 € 20 m ² de sol utilisé → 20 € Par tranche de 10 m ² supplémentaire → 10 €		
	Forfait	↗	110 €/jour		
9. Vide-greniers brocantes		↗	2,50 € du ml		
10- Forains et manèges	Forfait journalier	↗ ↗ ↗ ↗	5 m ² de sol utilisé → 6 € 10 m ² de sol utilisé → 11 € 20 m ² de sol utilisé → 20 € Par tranche de 10 m ² supplémentaire → 10 €		
		Forfait 2 jours	↗ ↗ ↗ ↗	5 m ² de sol utilisé → 11 € 10 m ² de sol utilisé → 21 € 20 m ² de sol utilisé → 35 € Par tranche de 10 m ² supplémentaire → 10 €	
			Forfait 5 jours	↗ ↗ ↗ ↗	5 m ² de sol utilisé → 25 € 10 m ² de sol utilisé → 48 € 20 m ² de sol utilisé → 90 € Par tranche de 10 m ² supplémentaire → 10 €
				Forfait plus de 5 jours	↗ ↗ ↗ ↗ ↗

Service commune urbanisme- Tarif applicable aux communes adhérentes – à compter du 1^{er} janvier 2023

Permis de construire	95 €
Déclaration préalable	75 €
Permis d'aménager	155 €
Certificat d'urbanisme	a) 55 € b) 45 €
Permis de démolir	95 €
Autorisation de travaux	95 €
Transfert de permis de construire	75 €
Permis modificatif	95 €
Autorisation d'enseigne	75 €
Numérisation des autorisations urbanisme (Loi Elan applicable au 1 ^{er} janvier 2022) et renseignements divers donnés aux résidents des communes adhérentes	10 € - Forfait mensuel

Location des salles communales – à compter du 1^{er} janvier 2023

	Associations, Partis politiques, Syndicats, Administrations Publiques			Particuliers résidents		Particuliers non-résidents		Entreprises organismes privés	
	Journée* ou soirée	Demi-journée*	Journée et soirée*	Journée	Week-end*	Journée	Week-end	Journée	½ Journée
Espace F. Mitterrand	140 €	65 €	250 €	300 €	600 €	400 €	800 €	700 €	400 €
Saint Trélody	80 €	50 €	100 €	125 €	250 €	250 €	500 €	500 €	300 €
La Vigne	50 €	30 €	80 €	30 €		50 €		80 €	50 €
La Forêt	50 €	30 €	80 €	30 €		50 €		80 €	50 €

*Journée de 8h30 à 18h00

*Demi-journée de 8h30 à 12h30 ou de 14h00 à 18h00

*Soirée de 18h00 à 09h00 (sauf pour les salles La Vigne et La Forêt de 18h00 à 24h00)

*Week-end du vendredi 18h00 au lundi matin 09h00

Les salles peuvent être exceptionnellement louées à l'heure avec un minimum légal de mise en recouvrement de 15 €.

Vente de bois à enlever – à compter du 1^{er} janvier 2023

Chêne :

- En vrac et non écaillé : **40,00 €** le stère enlevé sur place
- Rangé et nettoyé : **50,00 €** le stère enlevé sur place

Pins ou autres :

- En vrac et non écaillé : **15,00 €** le stère enlevé sur place
- Rangé et nettoyé : **20,00 €** le stère enlevé sur place

Service bibliothèque – à compter du 1^{er} janvier 2023

- Non restitution d'un livre : prix d'achat du livre

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20221220-270-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 28/12/2022



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD